
Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**LES GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DE LA SASKATCHEWAN
S'ENTENDENT SUR LA MISE EN OEUVRE D'INVESTISSEMENTS DESTINÉS
AUX CANADIENS DANS LE BESOIN EN MATIÈRE DE LOGEMENT**

REGINA, 6 septembre 2011 - Les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan ont annoncé aujourd'hui un investissement combiné de plus de 55 millions de dollars, dans le cadre d'une nouvelle entente concernant le logement abordable, qui permettra de continuer de réduire le nombre de ménages qui sont dans le besoin relativement au logement.

Cette entente fait suite à la récente annonce portant sur le Cadre de référence pour le logement abordable (2011-2014) convenu entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le Cadre reconnaît la diversité des besoins des Canadiens en matière de logement et le fait que mettre en place un éventail de solutions dans ce domaine – depuis les programmes existants jusqu'à de nouvelles façons de faire – est le moyen le plus efficace de répondre aux besoins et de respecter les priorités à l'échelle locale. Selon ce Cadre de référence, les provinces et les territoires ont la responsabilité de la conception et de la mise en œuvre des programmes de logement abordable de manière à pouvoir répondre à leurs propres priorités et besoins en matière de logement.

La province versera une contribution équivalente à celle du gouvernement fédéral et administrera les programmes de logement qu'elle aura conçus. L'entente donne au gouvernement de la province la latitude nécessaire pour effectuer des investissements afin d'atteindre l'objectif global du Cadre de référence : réduire le nombre de Canadiens éprouvant des besoins en matière de logement en améliorant l'accès au logement abordable, en bon état, convenable et durable pour les Canadiens dans le besoin. Au nombre des initiatives éventuelles, il y a la construction, la rénovation, l'aide à l'accession à la propriété, les suppléments au loyer, les allocations-logements et l'hébergement de victimes de violence familiale. En vertu de la nouvelle entente, la province de la Saskatchewan utilisera les fonds pour rénover des logements abordables existants et en produire de nouveaux pour le bénéfice des ménages dans le besoin.

Les deux ordres de gouvernement rendront compte annuellement au public des investissements effectués et des progrès accomplis en vue de l'atteinte des résultats visés par l'initiative.

L'annonce a été faite aujourd'hui par l'honorable Lynne Yelich, ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest), au nom de l'honorable Diane Finley, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi que par l'honorable June Draude, ministre des Services sociaux et ministre responsable de la Saskatchewan Housing Corporation.

« Notre gouvernement est déterminé à collaborer avec celui de la Saskatchewan afin de concevoir et de mettre en œuvre des solutions dans le domaine du logement, a indiqué la ministre Yelich. Cette entente reconnaît la nécessité de trouver des solutions aux problèmes de logement à l'échelle locale. »

« Nous sommes heureux de collaborer avec le gouvernement du Canada afin que les programmes de logements abordables continuent à répondre aux besoins des citoyens de la Saskatchewan, a déclaré la ministre Draude. La collaboration est un ingrédient essentiel si nous voulons créer une Saskatchewan où chacun disposera d'un chez-soi, et cet investissement permettra aux gouvernements fédéral et provincial de contribuer ensemble à trouver des solutions dans le domaine de l'habitation. »

En septembre 2008, le gouvernement du Canada s'est engagé à investir plus de 1,9 milliard de dollars, sur une période de cinq ans, dans le logement et la lutte contre l'itinérance, afin de venir en aide aux Canadiens à faible revenu, aux sans-abri et aux personnes risquant de le devenir. Cet investissement, qui comprenait le renouvellement pour deux ans (jusqu'au 31 mars 2011) du financement de l'Initiative en matière de logement abordable et des programmes d'aide à la rénovation, était assorti d'un engagement de procéder à une consultation sur l'utilisation de ces investissements pour la période 2011-2014.

À l'automne 2009, le gouvernement fédéral a consulté les provinces et les territoires, ainsi que les municipalités et les intervenants des secteurs public et privé, afin qu'ils lui fassent part du meilleur usage à faire, de 2011 à 2014, des investissements fédéraux. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du logement se sont également réunis en décembre 2009 pour discuter de l'avenir de ces investissements.

Les investissements fédéraux annoncés aujourd'hui font partie de l'engagement de 1,9 milliard de dollars pour le logement et l'aide aux sans-abri annoncé en 2008 par le gouvernement du Canada. Le Plan d'action économique du Canada est venu ajouter un investissement ponctuel de plus de 2 milliards de dollars, sur deux ans, pour la construction et la rénovation de logements sociaux, ainsi que 2 milliards de dollars consentis sous forme de prêts à faible coût aux municipalités pour l'amélioration d'infrastructures liées au logement.

Pour de plus amples renseignements sur les programmes de logement du gouvernement de la Saskatchewan, consultez : <http://www.socialservices.gov.sk.ca/housing>.

Pour en savoir davantage sur la manière dont le gouvernement du Canada, par l'entremise de la SCHL, soutient la construction de logements plus solides et l'aménagement de collectivités plus prospères pour tous les Canadiens, communiquez avec la SCHL au 1-800-668-2642 ou consultez le site www.schl.ca/plandactionlogement. Pour obtenir de l'information sur le Plan d'action économique du Canada, composez le 1 800 O-Canada ou rendez-vous au www.actionplan.gc.ca.

Document d'information : Investissement dans le logement abordable 2011-2014 aux termes du Cadre de référence pour le logement abordable

Demandes de renseignements de la part des médias :

Charles Sauriol
Relations avec les médias, SCHL
613-748-2799

Alyson Queen
Cabinet de la ministre Finley

819-994-2482

Linda Saliken
Ministère des Services sociaux de la Saskatchewan
306-787-0246
linda.saliken@gov.sk.ca

INVESTISSEMENT DANS LE LOGEMENT ABORDABLE POUR 2011-2014 AUX TERMES DU CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LE LOGEMENT ABORDABLE

Introduction

Un logement stable, abordable et de bonne qualité contribue à assurer l'avenir des personnes, des familles et des communautés. Le logement influe sur de nombreux aspects de la vie : la santé et le bien-être, le niveau d'éducation, les liens sociaux, l'adhésion au marché du travail et l'identité dans la communauté. Sur le plan économique en général, le secteur de l'habitation crée de l'emploi et des possibilités d'investissement en plus de stimuler et de soutenir l'activité économique.

Le présent cadre de référence établit l'approche qui guidera l'élaboration d'ententes bilatérales relatives à l'enveloppe combinée de financement fédéral des programmes de logement abordable et d'aide à la rénovation résidentielle entre 2011 et 2014.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux continuent de travailler ensemble de multiples façons afin de répondre aux besoins des ménages canadiens en matière de logement abordable, de qualité, convenable et durable.

Rien dans le présent Cadre ne sera interprété de façon à déroger aux compétences des gouvernements respectifs.

Vision

Une approche équilibrée en matière de logement est un outil favorisant l'indépendance sociale et économique, la responsabilisation des individus et les choix individuels. Un logement de qualité est nécessaire afin de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain tout en développant les ressources et les capacités qui permettront à plus long terme de parvenir, entre autres, à l'autosuffisance individuelle et familiale. Cette vision favorise la santé des gens, des communautés plus fortes, un environnement écologique, ainsi que des logements sécuritaires, de qualité et abordables. Par le présent Cadre, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux reconnaissent :

- qu'un continuum de programmes est nécessaire pour répondre efficacement aux différents besoins des ménages au cours de leur vie.
- que des pratiques durables relatives aux réponses en matière de logement, comme l'augmentation de l'efficacité énergétique des logements, permettent non seulement de valoriser et de respecter l'environnement, mais nous aident également à faire des économies qui rendent le logement plus abordable à long terme.
- que les partenariats entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux aideront les provinces et territoires à travailler avec les groupes communautaires, les particuliers et le secteur privé afin d'améliorer les conditions de logement sur leur territoire.

Objectif

L'objectif du présent Cadre consiste à améliorer les conditions de vie des Canadiens dans le besoin en améliorant l'accès à un logement abordable, en bon état, convenable et durable.

Résultat visé

Le résultat général visé par le présent Cadre est de réduire le nombre de Canadiens dans le besoin en améliorant l'accès au logement abordable, en bon état, convenable et durable pour les Canadiens dans le besoin.

Catégories de dépenses

Les réponses en matière de logement peuvent varier en fonction des conditions du marché et des besoins en matière de logement. Les investissements versés en vertu du présent Cadre appuieront les réponses en matière de logement dans l'un des domaines d'action suivants :

- 1. Augmentation de l'offre de logement abordable au Canada.** Les initiatives, qui viseront les ménages dans le besoin, peuvent comprendre la construction ou la conversion aux fins de location et des propriétaires-occupants.
- 2. Amélioration de l'abordabilité du logement pour les Canadiens vulnérables.** Les initiatives, qui viseront tous les ménages dans le besoin, peuvent comprendre des suppléments au loyer, des allocations pour le logement pour répondre aux besoins en matière de logement abordable, ainsi que des mesures d'aide aux propriétaires-occupants.
- 3. Amélioration ou préservation de la qualité du logement abordable.** Les initiatives peuvent comprendre la rénovation et la réhabilitation de logements abordables existants afin d'améliorer et préserver la qualité des logements abordables pour les ménages dans le besoin (à l'exclusion du stock de logements sociaux existants en vertu d'une entente FPT à long terme).
- 4. Promotion de l'autonomie et de la sécurité.** Soutien pour la construction de nouveaux logements, les modifications et les rénovations à des logements permettant de prolonger l'autonomie des personnes âgées dans le besoin et des personnes handicapées dans le besoin. Les initiatives peuvent également comprendre des installations pour les victimes de violence familiale.

Principes

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux reconnaissent que les initiatives répondant à des besoins définis et démontrés, et qui sont bâties sur les meilleures preuves de ce qui fonctionne, obtiennent les meilleurs résultats. La réussite sur ce plan repose sur la coopération et sur le respect des rôles et des responsabilités de chacun, et sur une compréhension claire des relations en matière de financement.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux conviennent d'utiliser les principes suivants afin de guider dans la conclusion d'ententes entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en ce qui concerne les investissements en matière de logement versés en vertu du présent cadre.

- Les provinces et territoires sont responsables de concevoir et mettre en œuvre les programmes de logement abordable afin de répondre à leurs priorités et besoins.
- Les provinces et territoires ont besoin de souplesse pour répondre à leurs priorités et besoins particuliers en matière de logement abordable. Les provinces et territoires auront la souplesse de réaffecter des fonds fédéraux d'un exercice à un autre sous réserve de l'approbation de la SCHL.
- Les contributions du gouvernement fédéral pourraient être utilisées pour l'apport en capital initial ou les subventions continues. Les contributions provenant d'autres sources (gouvernement provincial ou territorial, organismes à but non lucratif, municipalités, secteur privé) doivent être égales ou supérieures à l'enveloppe de contributions du gouvernement fédéral.
- Les logements soutenus en vertu du présent cadre et des ententes bilatérales qui en découlent seront modestes en termes de taille et de commodités et devront demeurer abordables pour une période

minimale de dix ans ou tout autre période convenue d'un commun accord.

- Il faudra promouvoir les mesures d'efficacité énergétique et de conservation de l'eau dans la mesure du possible afin de réduire l'impact environnemental du logement, comme les émissions de gaz à effet de serre, et pour améliorer l'abordabilité du logement.
- Les gouvernements doivent rendre compte à la population de l'utilisation des fonds publics au moyen d'un processus ouvert et transparent, lequel énonce les résultats attendus, évalue le rendement, fait rapport des résultats au public et prévoit un suivi. Dans ce contexte, il incombe à chaque gouvernement de faire rapport annuellement au public sur les investissements effectués et l'atteinte des résultats visés en vertu du présent Cadre. Les informations fournies par les provinces et territoires, dont les parties auront convenu dans les ententes bilatérales, rendront possible la reddition de comptes aux Canadiens par le gouvernement fédéral.
- Les exigences administratives devront être simplifiées afin de ne pas avoir d'incidence négative sur la livraison des programmes.
- Les ententes bilatérales comprendront un protocole de communication prévoyant des activités et des produits de communication conjoints ainsi que des communications ouvertes, transparentes, efficaces et présentées en temps utiles, reflétant équitablement la contribution des partenaires fédéral, provinciaux et territoriaux.
- Des copies des ententes bilatérales signées seront transmises aux provinces et territoires à des fins d'information. Toute modification ou addenda accordée à une province ou un territoire par le gouvernement fédéral en vertu du présent Cadre sera accordée, sur demande, à chaque province ou territoire qui le souhaite.

Accords bilatéraux

- Le présent Cadre servira de fondement pour la conclusion d'ententes bilatérales entre le gouvernement fédéral, représenté par la SCHL, et chaque province ou territoire qui le désire. Le flux de fonds fédéraux sera conditionnel à la signature d'ententes bilatérales conformes au présent Cadre. Advenant qu'une province ou un territoire choisisse de ne pas conclure d'entente bilatérale en vertu du présent Cadre, le financement fédéral transitera dans le cadre de la prolongation des ententes existantes (Initiative de logement abordable (ILA) et Programmes d'aide à la rénovation).

INVESTMENT IN AFFORDABLE HOUSING 2011-2014 FRAMEWORK AGREEMENT

Introduction

Stable, affordable and good quality housing contributes to positive outcomes for individuals, families and communities. Housing influences many aspects of life: individual health and wellbeing, educational achievement, social connections, labour market attachment and community identity. From a broader economic perspective, the housing sector provides employment, creates investment opportunities and stimulates and supports economic activity.

This framework establishes the approach that will guide bilateral arrangements for the combined affordable and renovation housing funding envelope of federal housing funds between 2011 and 2014. Federal, provincial and territorial governments are continuing to work together in many ways to address the needs of households in Canada with respect to affordable, sound, suitable and sustainable housing. Nothing in this document shall be construed to derogate from the respective governments' jurisdictional responsibilities.

Vision

A balanced approach to housing is a tool to promote economic and social independence, personal accountability, and meaningful individual choice. Good housing is required to meet basic human needs while developing individual resources and capabilities to achieve positive longer-term outcomes such as self-reliance for individuals and families. This vision promotes healthier people, stronger neighbourhoods, a greener environment, and safe, quality, affordable housing. Within this framework, federal, provincial and territorial governments recognize that:

- A continuum of program responses is required to respond successfully to the differing needs of households across their life courses.
- Sustainable practices to housing responses, such as enhancing the energy efficiency of housing, not only value and respect the environment but also help realize savings that improve housing affordability over the long term.
- Partnerships among federal, provincial and territorial governments will help provinces and territories work with community groups, individuals and the private sector to strengthen housing conditions in their jurisdictions.

Objective

The objective of this framework is to improve the living conditions of Canadians in need by improving access to affordable, sound, suitable and sustainable housing.

Intended Outcome

The overall intended outcome of this framework is to reduce the number of Canadians in housing need by improving access to affordable housing that is sound, suitable and sustainable for Canadians in need.

Spending Categories

Housing responses may vary depending upon market conditions and housing needs. Investments that flow under this Framework will support housing responses in one of the following areas of action:

1. **Increase the supply of affordable housing across Canada.** Initiatives may include new construction or conversion, and homeownership or rental, all targeted to households in need.
2. **Improve housing affordability for vulnerable Canadians.** Initiatives may include rent supplements, shelter allowances to address affordable housing needs, and homeownership assistance, all targeted to households in need.

3. Improve and/or preserve the quality of affordable housing. Initiatives may include renovation and rehabilitation of existing affordable housing to improve and preserve the quality of affordable housing for households in need (excluding existing social housing stock under F/P/T long-term agreements).

4. Foster safe independent living. Support for new housing construction, housing modifications and renovations that extend independent living for households in need being seniors and persons with disabilities. Initiatives may also include accommodations for victims of family violence.

Principles

Federal, provincial and territorial governments recognize that initiatives that respond to identified and demonstrated needs, and that are built on the best evidence of what works, produce the best desired outcomes. Achieving success requires cooperation and respect for one another's roles and responsibilities, and a clear understanding of funding relationships.

Federal, provincial, and territorial governments agree that the following principles will guide the arrangements between federal, provincial and territorial governments for housing investments that flow under this framework.

- P/Ts have responsibility for the design and delivery of affordable housing programs in order to address their own specific needs and priorities.
- P/Ts require flexibility to address PTs' specific affordable housing needs and priorities. Flexibility to move federal funds between years is subject to CMHC approval.
- Federal contributions may be used for upfront capital contributions or ongoing subsidies. Contributions by Others (provincial/territorial government, non-profits, municipalities, private sector) must be equal to or greater than the envelope of federal contributions.
- Housing supported under this Framework and related bilateral agreements will be modest in terms of size and amenities and will remain affordable for ten years or a mutually agreed upon period of time.
 - Energy efficiency and water conservation measures will be promoted wherever possible in order to reduce the environmental impact of housing, such as greenhouse gas emissions and to improve housing affordability.
- Governments must be accountable to the public for the use of public funds through an open and transparent process which identifies expected outcomes, measures performance, reports on results to the public and provides for follow-up. In this context, each government is responsible for reporting annually to the public regarding the investments and achievement of intended outcomes under this framework. The information provided by P/Ts, which will be agreed upon in the bilateral agreements, will enable the federal government to be accountable to Canadians.
- Administrative requirements must be streamlined so as not to adversely impact program delivery.
- Bilateral arrangements are to include a communications protocol providing for joint communications activities and products as well as open, transparent, effective and timely communications that equitably reflect the contributions of federal, provincial and territorial partners.
- Copies of signed bilateral agreements will be distributed to provinces and territories for information purposes. Any revisions or addendums to agreements granted by the federal government to a P/T under this framework would, upon request, be extended to each province and territory who so wishes.

Bilateral Arrangements

This framework will serve as the basis for bilateral arrangements between the federal government represented by CMHC and each province or territory who so chooses. Federal funding flow will be conditional on bilateral arrangements pursuant to this framework that are signed with a province or territory. Where a province or territory does not conclude bilateral arrangements under this framework, federal funding will flow through the extension of existing arrangements (AHI and renovation programs).